

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2016

Publication : 04/11/2016

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 27 OCTOBRE 2016

**DECISION**

Numéro 16 - 09 - 072

---

**Décision 2 : L'avenant n°2 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paye.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Cet avenant n° 2 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paye a pour objet les prestations de mise en œuvre, le paramétrage, l'assistance ainsi que la formation du module de paiement des vacances des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce module était inclus dans l'offre de base de la société *BERGER LEVRAULT*, à l'exception des prestations précitées objet du présent avenant. Le démarrage de ce module est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'incidence financière de cet avenant sur le marché est de 15 481, 39 € HT (soit une augmentation de 8.93 % du montant minimum du marché qui était de 173 335, 00 € HT).

Cet avenant a été examiné en réunion de Commission d'appel d'offres le 27 octobre 2016.

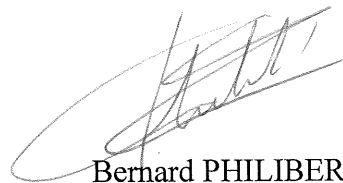
**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant numéro 2 au marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paye attribué à la Société **BERGER-LEVRAULT** sise 892 rue Yves Kermen – 92 100 Boulogne-Billancourt et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2016

Publication : 04/11/2016

